

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM, recense les risques majeurs ainsi que les mesures préventives à mettre en place. Il renseigne sur les différentes modalités d'alerte de la population et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un évènement dangereux peut se produire, sur un secteur donné, en causant de graves et d'importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le risque majeur se distingue par 2 caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants ;
- **Sa fréquence** : si faible que nous pourrions être tentés de l'oublier et de ne pas nous y préparer.

Les risques majeurs sur Thémirey :

1. Inondation
2. Mouvements de terrain : retrait gonflement des argiles, effondrement de cavité, glissement de terrain, éboulement
3. Feux de forêt
4. Transport de Matières Dangereuses
5. Grand froid
6. Canicule

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

- Composez le **112**, numéro européen unique d'urgence (gratuit).
- Expliquez ce qu'il se passe : indiquez qui vous êtes (victime, témoin...), précisez le lieu où vous vous trouvez, indiquez la nature du problème, et le cas échéant le nombre et l'état des victimes...
- Répondez aux questions qui vous seront posées. Ne raccrochez jamais le premier.
- Donnez votre numéro de téléphone et si possible, restez sur place, en sécurité pour guider les secours.



LES CONSIGNES GENERALES A RESPECTER

À faire



Mettez-vous à l'abri
dans un bâtiment en dur.



Informez-vous sur
l'évolution de la situation.



Respectez les
consignes de sécurité.

À éviter



Évitez de vous déplacer. Laissez vos
enfants à l'école. Les enseignants
assurent leur sécurité.



Laissez les lignes libres
pour les secours.

INONDATION



Une inondation est une immersion rapide ou lente d'une zone qui est habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et durables.

Les conséquences :

- ✓ Pour les personnes : noyade, isolement, évacuation vers une zone sécurisée
- ✓ Pour les biens : détérioration des habitations, objets emportés

Thémines est concerné par ce risque du fait de la présence de la rivière OUYSSE, qui a déjà connue par le passé des crues ayant entraînées des inondations.

S'informer sur :

La météo : www.meteo.fr

Vigicrues :
www.vigicrues.gouv.fr

Préfecture du Lot :
www.lot.gouv.fr

Que faire avant :



- Protégez-vous en obstruant toutes les ouvertures basses de votre domicile (bouche d'aération, porte, porte-fenêtre, etc.).
- Surélevez et protégez vos équipements électriques.
- Coupez l'électricité et le gaz.



Que faire pendant :



- N'utilisez pas votre véhicule pour vous déplacer.
- Restez chez vous et montez à l'étage si nécessaire.
- Soyez prêt à quitter votre domicile si vous en recevez l'ordre et suivez les consignes qui vous seront données.
- Avertissez les secours en cas de danger physique immédiat.

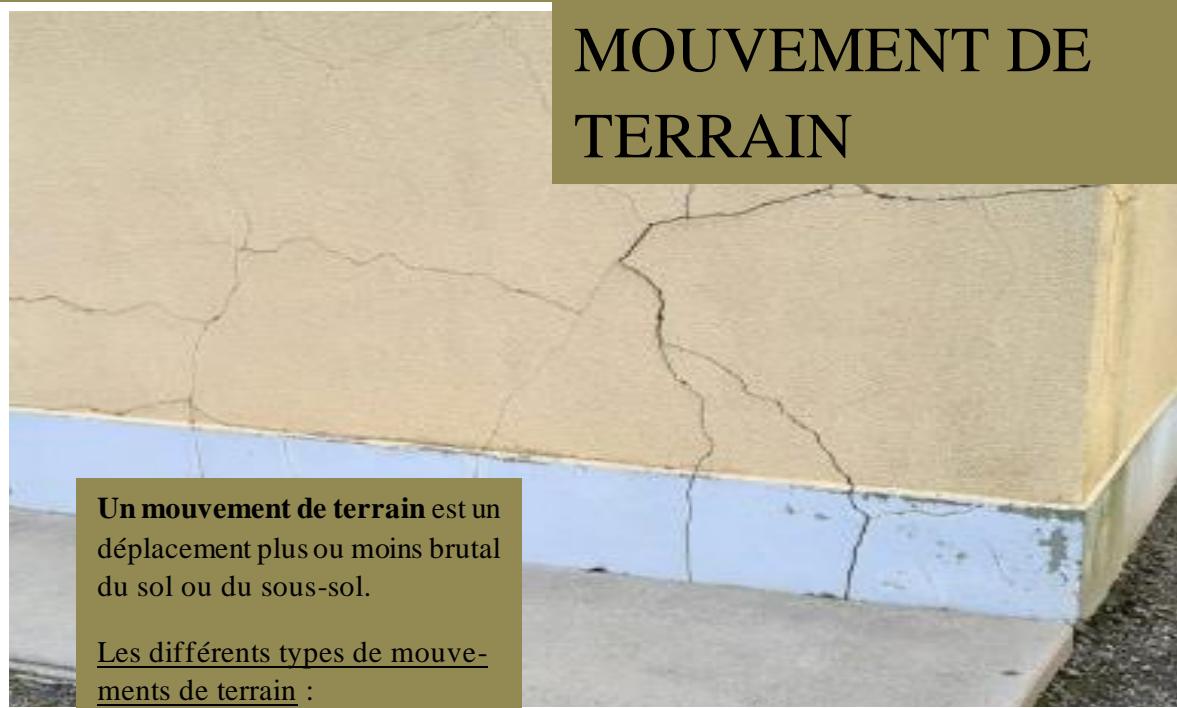


Que faire après :



- Photographiez vos dégâts et prenez contact immédiatement avec votre assurance.
- Nettoyez et aérez votre habitation.
- Chauffez votre habitation dès que possible.

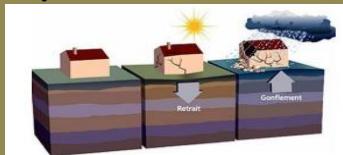
MOUVEMENT DE TERRAIN



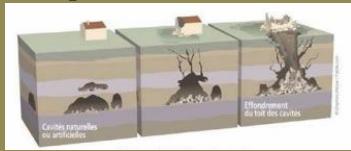
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Les différents types de mouvements de terrain :

- ✓ Un **tassement par retrait-gonflement des argiles** = aléa moyen sur Thémines



- ✓ Un **affaissement ou effondrement de cavités souterraines naturelles** = susceptibilité forte



- ✓ **Glissement de terrain** : susceptibilité moyenne
- ✓ **Coulée boueuse** et torrentielle = susceptibilité moyenne
- ✓ **Eboulement ou chute de blocs** = susceptibilité faible

S'informer sur :

www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Risques-et-environnement/Les-documents-relatifs-aux-risques-naturels

Que faire avant :



- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Respectez la signalisation (ex. : sentier interdit pour risque d'effondrement, etc.)

Que faire pendant :



- Écoutez la radio et suivez les consignes.



- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse. Ne revenez pas sur vos pas.



- Évitez de téléphoner.

Que faire après :

- Informez la mairie de tout danger observé.
- Ne vous approchez pas des points dangereux.
- Mettez-vous à disposition des secours.
- Empêchez l'accès au public.

FEUX DE FORÊT



Un **feu de forêt** est un incendie qui atteint une forêt (surface > à 50 ares avec des arbres à maturité).

La période la plus propice aux feux de forêt est l'été du fait de la **sécheresse** de la végétation et de la faible teneur en eau des sols.

Les feux de forêt sont surtout causés par des **facteurs humains** : mégot de cigarette, étincelle d'outils, le brûlage des déchets verts ...

Où s'informer :

SDIS (service départemental d'incendie et de secours) au 05-65-23-05-50

DDT au 05-65-23-60-60

www.georisques.gouv.fr/dossiers/feux-de-foret

www.onf.fr

Que faire avant :



- Débroussaillez autour de chez vous avant l'été
- Organisez les barbecues **loin de la végétation sèche**
- Réalisez vos travaux de bricolage, sources d'étincelles, loin de la végétation sèche
- Jetez vos mégots dans un cendrier

Que faire pendant :

- Donnez l'alerte en informant les **pompiers au 18 ou 112**
- Si possible, battez le feu naissant avec une branche, de l'eau...
- Eloignez les combustibles (bouteilles de gaz ...)
- Ouvrez le portail de votre terrain



- Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez les portes, les volets et les fenêtres
- Respirez à travers un linge humide

TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES



Les risques liés au transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière sont :

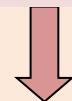
- L'explosion
- L'incendie
- La diffusion d'un nuage毒ique dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux

L'accident lié au TMD, peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le secteur concerné :

- La départementale 840

Code danger



Code matière



Etiquette
de
danger

Que faire pendant :



- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- Ne fumez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri.
- En cas de fuite, quittez la zone de l'accident et éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage毒ique.

Que faire après :



- Attendez et appliquez les consignes de sécurité.
- Aérez le local de confinement.
- Évaluez les points dangereux, informez les autorités et éloignez-vous en.
- Mettez-vous à la disposition des secours.

GRAND FROID



Le grand froid peut être dommageable pour la santé et peut être à l'origine de risques graves pour la santé :

- ✓ Les gelures ou l'hypothermie, responsable de lésions graves, voire mortelles
- ✓ L'aggravation de maladies préexistantes
- ✓ Le risque d'intoxication au monoxyde de carbone due au disfonctionnement des appareils de chauffage ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées

S'informer sur :

La météo : www.meteo.fr

L'état des routes :
www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Des conseils en santé :
www.sante.gouv.fr

A faire



- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 16°C.
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude. Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue,appelez le 15.

A éviter



- Ne vous déplacez pas, surtout les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Ne sortez pas le soir.

CANICULE



Cette période de très forte chaleur se caractérise par des températures qui ne descendent pas en dessous de 20°C la nuit, et qui atteignent ou dépassent 34°C le jour.

Le plan canicule est destiné à informer et à mettre en place des actions pour protéger les personnes à risque en cas de fortes chaleurs.

Il se décline en 4 niveaux de vigilance météorologique.

Canicule Info service :

0 800 06 66 66 (du 1^{er} juin au 31 août.)

Niveau 4. Mobilisation maximale
Passage en vigilance canicule sur la carte de Météo France

Niveau 3. Alerte canicule
La température de la journée atteint 34°C et ne redescend plus en dessous de 20°C la nuit durant 3 jours

Niveau 2. Avertissement chaleur
En cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les prochains jours.

Niveau 1. Veille saisonnière
Ce niveau correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France

A faire :



- Maintenez votre logement frais en fermant les fenêtres et les volets pendant la journée et en les ouvrant le soir.
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, supermarché...).
- Si vous ressentez le moindre inconfort, n'hésitez pas à demander de l'aide. En cas d'urgence, contactez votre médecin traitant ou le SAMU (15).



A éviter :



- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).
- Évitez les efforts physiques.
- Ne buvez pas d'alcool.